

25-06-11 Finances – Tarifs

Tarifs pour les séjours organisés pour les enfants de la commune – Année 2026 /Tarifs centre de loisirs – Ecole du sport – Année 2025 - 2026

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la commune organise des activités pour les enfants de la commune pour les vacances scolaires : séjours et centre de loisirs.

La participation demandée aux familles varie selon leurs facultés contributives et elle est fixée par le conseil municipal selon 5 barèmes et en corrélation avec les engagements de la CAF de la Loire.

Il convient de fixer dès à présent le prix de ces séjours, du centre de loisirs municipal et de l'école du sport. Afin de pallier l'augmentation du coût des activités, les tarifs subiront une légère augmentation.

La participation des familles sera donc la suivante :

Vacances d'Hiver 2026 : séjour à Valloire (9-17 ans)

Barème 5 : > 2000	385 €
Barème 4 : 1301 à 2000	340 €
Barème 3 : 901 à 1300	302 €
Barème 2 : 600 à 900	298 €
Barème 1 : < 600	263 €

Vacances d'Eté 2026 : séjour à la mer ou à la montagne (9-15 ans)

Barème 5 : > 2000	291 €
Barème 4 : 1301 à 2000	255 €
Barème 3 : 901 à 1300	220 €
Barème 2 : 600 à 900	216 €
Barème 1 : < 600	194 €

Vacances d'Eté 2026 : séjour à la mer ou à la montagne (15-17 ans)

Barème 5 : > 2000	370 €
Barème 4 : 1301 à 2000	308 €
Barème 3 : 901 à 1300	250 €
Barème 2 : 600 à 900	242 €
Barème 1 : < 600	202 €

Raid sportif

Barème 5 : > 2000	194 €
Barème 4 : 1301 à 2000	173 €
Barème 3 : 901 à 1300	152 €
Barème 2 : 600 à 900	148 €
Barème 1 : < 600	130 €

Tarifs du centre de loisirs :

Applicables à compter du 19 août 2025

Nature des prestations	Quotient familial									
	< 600		600 à 900		901 à 1300		1301 à 2000		> 2000	
	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur
Demi-journée	2,00 €	2,50 €	2,75 €	3,10 €	3,70 €	5,20 €	4,60 €	6,50 €	5,60 €	7,90 €
Repas	2,50 €	3,00 €	3,40 €	3,90 €	4,20 €	5,00 €	4,50 €	5,40 €	5,00 €	6,10 €
Journée avec repas	6,50 €	8,00 €	8,90 €	10,10 €	11,60 €	15,40 €	13,70 €	18,40 €	16,20 €	21,90 €

Cotisation annuelle : secteur jeunes

Jeunes fréquentant le secteur jeunes et/ou le conseil de jeunes : cotisation annuelle de 5 €. Dans le cadre des conventions de co-financements signées entre la CAF et la commune, des Prestations de Services Ordinaires sont versées par heure et par enfant lors de l'accueil des enfants. Pour les accueils de jeunes gratuits, une cotisation annuelle sans minimum de montant doit être demandée à chaque participant.

Carte famille loisirs :

A partir de 3 enfants inscrits sur une même période d'activités, la carte famille loisirs permet :

- une réduction de 10 % dès le 1^{er} enfant à valoir sur les inscriptions au centre de loisirs.
- une réduction de 20 % sur les séjours, dès le 1^{er} enfant.

Tarifs pour l'école du sport :

Applicables à compter du 8 juillet 2025

La participation des familles :

- 140 € par an pour les habitants de la commune de Saint-Priest en Jarez
- 170 € par an pour les extérieurs à la commune, en fonction des places disponibles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les participations des familles ci-dessus pour les voyages précités ainsi que les tarifs du centre de loisirs et de l'école du sport.

Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 24 juin 2025

Le Maire,
Christian SERVANT

La Secrétaire de séance
Michèle BISACCIA, 1^{ère} Adjointe

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 23 juin 2025

25-06-11 Finances – Tarifs

Tarifs pour les séjours organisés pour les enfants de la commune – Année 2026 /Tarifs
centre de loisirs – Ecole du sport – Année 2025 - 2026

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille
- PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA
Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT
Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM
Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - RODRIGUES SOUSA
Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - ACHARD Pierre - TALIA Christophe -
BARBE Sylvie JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUIPIER
Franck

Avaient donné procuration :

M. JOTHIE à M. BRUNEAU
M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme BARBE à Mme PAPIN
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme BISACCIA

Publiée le :